



# Le bibliothécaire et le curé

## PIERRE-JACQUES LAMBLIN

Bibliothèque de Douai  
 pjlamblin@biblio.ville-douai.fr

*Pierre-Jacques Lamblin dirige la bibliothèque municipale classée de Douai après avoir exercé successivement à la bibliothèque centrale de prêt du Pas-de-Calais, puis du Nord et au Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques MédiaLille. Il collabore régulièrement à la revue Eulalie : médiathèques, librairies et lecteurs en Nord-Pas-de-Calais et au BBF. Il a inventorié des manuscrits et correspondances de et à Marceline Desbordes-Valmore (Douai 1786–Paris 1859).*

Il y a deux ans, un prêtre catholique m'a demandé l'autorisation de photocopier des gravures en couleurs d'une *Chronique de Nuremberg* pour une fête de sa paroisse. Passé un moment de surprise, je me suis dit que le devoir de laïcité et le respect du pluralisme m'imposaient de répondre à sa demande, pourvu que la bibliothèque fût citée comme source des images et pas comme associée à l'événement. Quand une universitaire sud-coréenne m'a remercié de lui avoir envoyé des photographies de partitions de romances du XIX<sup>e</sup> siècle en me disant qu'elle priait pour moi, ce même devoir m'a interdit de la remercier à mon tour de ses bontés<sup>1</sup>, a fortiori de la faire ès qualités et sur papier à en-tête.

Les idées qu'exprime cet article me sont venues des péripéties à sujet religieux vécues dans la direction d'une bibliothèque municipale classée. Elles ne prétendent ni à la rareté ni à l'originalité et tiennent à la vie d'une bibliothèque chargée, comme tant d'autres, à la fois de conserver et valoriser un fonds ancien d'une valeur considérable et d'assurer les autres missions de lecture publique. Conserver un fonds ancien qui est presque exclusivement religieux dans sa partie médiévale expose à des demandes d'un public autre que le chercheur scientifique, universitaire et thésard auquel une bibliothèque dans la République laïque est « naturellement » adaptée. Le fait religieux en bibliothèque a des aspects aussi multiples qu'inattendus dus à l'évolution de nos concepts quant au patrimoine et à celle de la demande du public intéressé. Nous n'y sommes pas forcément préparés.

1. Intention bienveillante qui n'engageait qu'elle.

## La laïcité, c'est le pluralisme

La laïcité, telle qu'elle est instituée en France depuis la loi de 1905 et telle qu'elle est pratiquée dans un consensus majoritaire, nous impose de mettre à disposition du public un fonds d'acquisition pluraliste qui illustre le fait religieux dans ses différents aspects en tant que fait culturel. L'extension de l'application de ce principe a des limites difficiles à préciser, mais on peut dire qu'une bibliothèque municipale digne de ce nom doit au moins mettre à disposition des usagers les textes fondamentaux des trois « religions du Livre », des commentaires anciens et modernes qui en furent faits et des ouvrages de sciences humaines et sociales qui traitent de ces trois religions numériquement dominantes en Europe dans leurs différents aspects objets de science.

On y joint des textes polémiques ou qui ont fait l'objet de polémiques quand leurs auteurs ont eu la validation de l'édition littéraire, de Voltaire à Salman Rushdie. Il ne serait pas justifiable non plus d'ignorer les religions orientales et surtout le bouddhisme, dont la pratique s'étend mondialement. On considère comme valeur intangible qu'aucun parti pris ne doit privilégier telle ou telle religion et qu'il convient de ne pas oublier l'athéisme militant. Cependant, l'idée que nous n'avons pas à savoir ce que le lecteur ou l'emprunteur fait du livre à sujet religieux que nous mettons à sa disposition me semble curieusement peu mise en valeur. Nous faisons des statistiques de prêt et de consultation et ne poussons pas l'inquisition jusqu'à prétendre en faire de lecture réelle. C'est fort heureux. Que l'usage du document à sujet religieux soit la simple information, le confortement d'une conviction personnelle ou même qu'il soit prosélyte n'est pas notre affaire, pourvu qu'il soit fait dans la vie privée

des usagers et que l'emprunteur ne se mette pas, par exemple, à psalmodier et à vanter les charmes du retour à la prière dans nos salles et couloirs<sup>2</sup>.

## Un lourd héritage

Mais il y a l'héritage patrimonial que l'on n'a, par définition, pas choisi et qui est conservé pour être communiqué par les procédures adaptées et non pour rester sous le boisseau. En Europe occidentale, et particulièrement en France, l'histoire a fait des bibliothèques publiques les dépositaires de l'héritage livresque des institutions de l'Occident chrétien, qu'elles aient été expressément religieuses ou marquées d'idéologie religieuse en des temps où la pensée laïque areligieuse ou antireligieuse n'existait pas ou était très minoritaire et très réprimée. La Révolution française a confié aux bibliothèques municipales, dont beaucoup furent créées pour l'occasion, les fonds confisqués aux abbayes et monastères supprimés et souvent ravagés ou détruits ensuite.

La bibliothèque de Douai, elle, a une histoire un peu particulière. Au commencement était une bibliothèque d'un collège de jésuites qui était une composante d'une université de la contre-réforme créée par le roi d'Espagne Philippe II, quand la Flandre était sous la férule de cet ombrageux monarque. Sous la domination française, Louis XV expulsa les jésuites (1764) et ce même roi ordonna par lettres patentes du 1<sup>er</sup> mai 1767 que les bibliothèques des facultés de Douai fussent réunies à celle de l'ancien collège jésuite et que l'ensemble fût confié à la garde de la ville. Par la suite, la Révolution fera de la *Bibliothèque publique de Douay* la *Bibliothèque communale de Douay* puis *municipale* et de celle-ci, en 1794, la dépositaire de ce qui survécut des bibliothèques d'abbayes autrefois prestigieuses et maintenant disparues de Marchiennes, de Flines et d'Anchin. Mon prédécesseur du début du XIX<sup>e</sup> siècle reçut aussi en dépôt, c'est moins connu, des ouvrages manuscrits et imprimés qui se trouvaient

dans les bibliothèques des collèges de la première université, lesquelles pouvaient contenir des ouvrages médiévaux reçus en don, en dot et par legs.

## Catholique et romain

Le fonds ancien médiéval et du XVI<sup>e</sup> siècle conservé à Douai est donc presque exclusivement religieux et chrétien, catholique et romain. Y dominent les bibles et parties de bibles manuscrites, les commentaires et autres textes des Pères de l'Église, les missels et livres d'heures, les livres d'offices tels que graduels et antiphonaires et les livres de bibliothèques ou de lecture de réfectoire monastiques. Le latin y règne en maître, mais il y a aussi du grec et même de l'hébreu qui me donne du souci parce que l'hébraïsant savant et disponible susceptible de venir à mon secours est rare.

Ce fonds a fait l'objet de ces inventaires et catalogues successifs qui font la joie un peu perverse de l'archéologue du catalogage et qui abordaient le texte religieux d'un point de vue qui n'était ni distancié ni laïque au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Le dernier catalogue imprimé et toujours en usage pour l'essentiel du fonds de manuscrits<sup>3</sup> fait partie de la série dite CGM. Il est l'œuvre d'un savant ecclésiastique qui fut « bibliothécaire adjoint » et qui était incollable sur la patrologie et sur les éditions imprimées anciennes des textes manuscrits (Bollandistes et autres), mais très léger sur la description physique et codicologique de l'objet qu'il cataloguait, point de vue que nous considérons aujourd'hui comme prioritaire.

Quand aux imprimés anciens, de l'incunable au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils furent catalogués au XIX<sup>e</sup> siècle selon la classification traditionnelle qui donnait à la théologie la première place, royale. Ceux qui ont survécu à l'incendie de 1944 n'avaient plus de catalogue, il a été récemment refait pour l'essentiel.

3. Abbé C. Dehaisnes, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Douai*, par M. l'Abbé C. Dehaisnes, archiviste du département du Nord, Paris, Imprimerie nationale, 1878. Extrait du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, tome VI.

De la fin du XV<sup>e</sup> à celle du XVI<sup>e</sup>, le sujet religieux est dominant et la marque de propriété des jésuites et d'autres communautés y est très fréquente, y compris sur des ouvrages de Luther, de Calvin et de leurs disciples, ce qui est assez amusant<sup>4</sup>. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'auteur et le sujet profanes gagnent du terrain.

## L'évolution de la demande

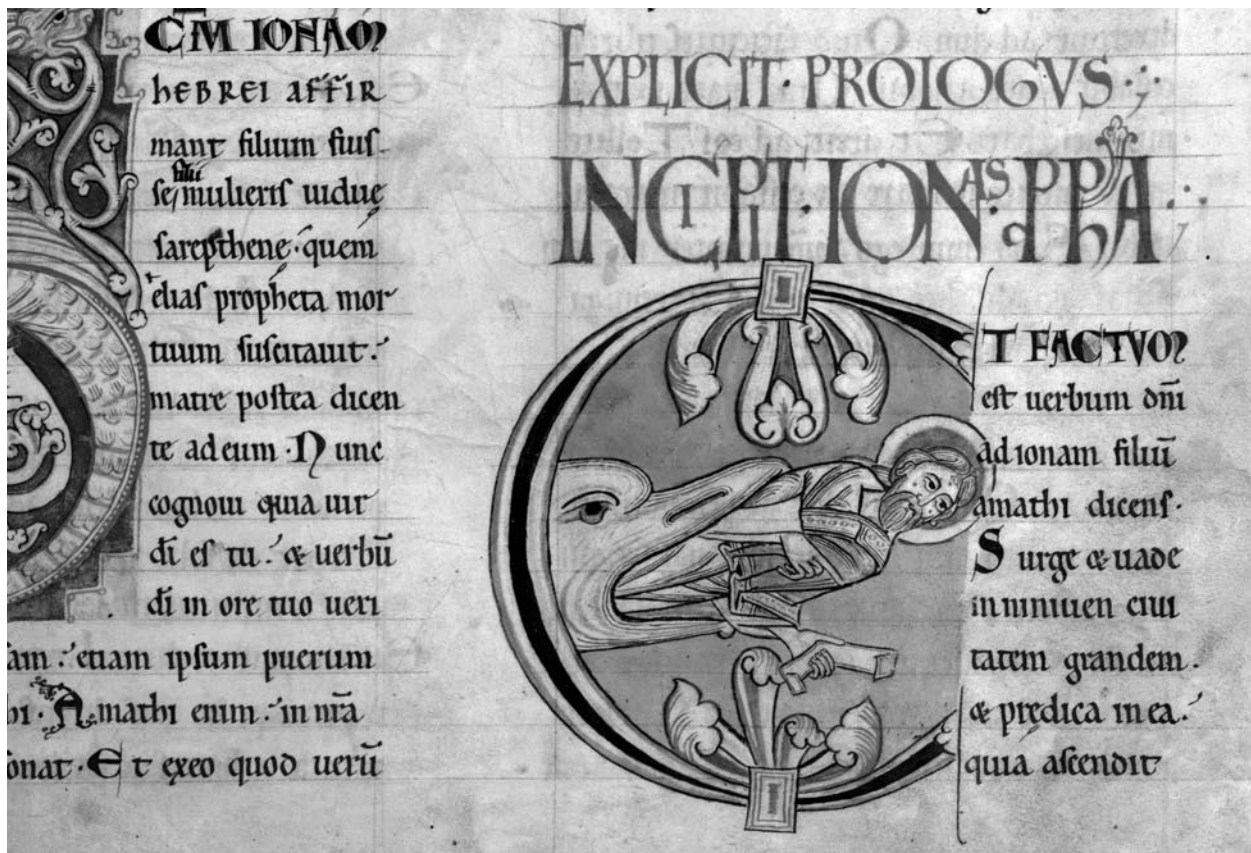
Les questions que se pose le conservateur de ce type de fonds au XXI<sup>e</sup> siècle sont tributaires d'une évolution de la demande de consultation qui a beaucoup évolué. On se laisse volontiers aller à attendre confortablement la perpétuation d'une consultation savante et érudite. Elle n'a certes pas disparu mais elle diminue. Il y a toujours des médiévistes, universitaires ou non, occupés à l'étude des textes et de leurs éditions et, parmi eux, se trouvent des religieux chrétiens chez qui l'aspect apologétique et militant de la démarche n'est pas absent de l'esprit, sauf à se renier eux-mêmes dans leur propre existence.

Quand un jésuite exerçant son ministère au Japon, un cardinal romain spécialiste de l'hagiographie médiévale, un moine d'une abbaye de rite orthodoxe russe (en France!) ou une religieuse allemande qui a utilisé la traduction automatique de Google me demandent des précisions sur tel manuscrit ou une reproduction d'une enluminure de tel autre, il est évident qu'il ou elle adhère à l'idéologie qui a sous-tendu la réalisation de ces documents, que son étude n'est ni distanciée ni non partisane et qu'il y a de bonnes chances qu'elle paraîtra dans une publication religieuse qui citera ses sources et ses crédits photographiques. On ne lui demande pas non plus de se cacher, l'expression des convictions est libre.

Mais le manuscrit médiéval suscite une demande de plus en plus diverse, pour ne pas dire hétéroclite. Il est maintenant étudié sous de multiples

4. Les bons pères avaient leur rayon de *libri prohibiti*. Il leur fallait bien connaître ce qu'ils étaient chargés de pourfendre en chaire et par la plume.

2. Expérience vécue.

Bibliothèque municipale de Douai, Ms 1-2 Marchiennes. f. 154 *Jonas et la baleine*. Photo IRHT 113813

aspects, son caractère d'œuvre d'art prenant de plus en plus d'importance. La symbolique et l'analyse sémiologique et artistique de l'enluminure médiévale sont à la mode, comme on le voit aux demandes de plus en plus nombreuses de photographies numériques. Celles-ci sont destinées à de multiples fins déclarées qui ne sont pas toujours très claires ni généralement contrôlables. Et pourquoi pas pour des images pieuses ? Cela a bien dû arriver.

### Compétence et seuil d'incompétence

Conserver un fonds ancien conçu pour exalter et prier Dieu dans sa conception catholique romaine et au moins autant pour fustiger les hérétiques et schismatiques suppose de la part du conservateur des prérequis, pas ou peu formulés dans sa formation et son recrutement, quant au savoir sur le christianisme, l'Église, les Égli-

ses, la Réforme, les cultes, les cérémonies et leurs décors, pompes, atours et outils. Le plus complexe – et là j'avoue m'y perdre – est tout ce qui a trait au comput, au calendrier religieux et à son calcul, qui organisent et rythment la vie sociale des temps anciens.

Au risque de l'innocente provocation, je dois dire qu'il y a de gros avantages à avoir eu une jeunesse chrétienne et préconciliaire, à avoir fait du latin, à posséder au moins des restes de grec et de paléographie, à avoir fait quelques études d'histoire centrées sur le Moyen-âge et l'Antiquité et à avoir suivi de pas trop loin l'histoire religieuse de ces derniers temps. C'est mon cas, je n'en tire aucune fierté, mais je dois dire que ce fut souvent utile. Par exemple quand, fraîchement installé, j'ai été questionné par le cardinal évoqué plus haut sur des manuscrits hagiographiques du *XIII<sup>e</sup>* siècle. Heureusement, les questions étaient posées par courrier, l'Éminence n'a pas pu voir mon angoisse.

Les chercheurs qui vivent de et dans leur spécialité ont la tentation de faire implicitement du conservateur, parfumé de titres ronflants et immérités par ses correspondants italiens et allemands, un membre de leur univers et même quelquefois de leur « monde », avec ce que cela peut supposer de sentiment de supériorité, voire de snobisme. Ils attendent des réponses dont ils n'imaginent pas toujours qu'elles peuvent provoquer chez l'humble conservateur supposé polyvalent le sentiment de son incompétence et de ce qu'il y a du vrai dans le *Principe de Peter*.

Tout ce savoir indispensable peut s'acquérir par de bonnes lectures et des formations complémentaires, le manque de connaissances judéo-chrétiennes est compensable chez tout mécréant doté d'un esprit curieux, mais en aura-t-il le temps et la totale disponibilité d'esprit nécessaires quand il lui faudra aussi gérer les trente-cinq heures du personnel (pas les siennes, il en a fait son deuil), les congés, le

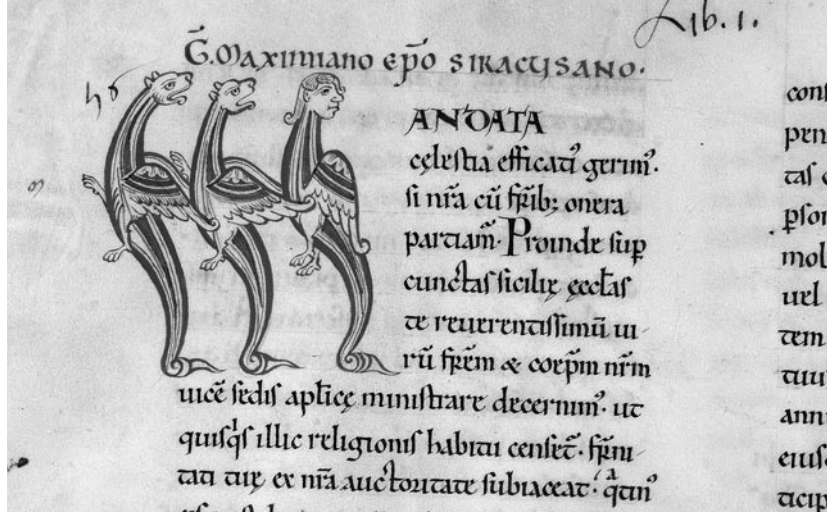
planning d'accueil du public, le budget, etc. ? En ce qui me concerne, mes affres les plus douloureuses concernent les manuscrits musicaux. Le texte, c'est souvent comme la Vulgate de saint Jérôme, c'est du connu et ça se trouve facilement, maintenant sur l'internet. Mais la notation... Quid de ces *neumes*: paléo-franques ou messines ? Et la musique de ce *Kyrie farci* ? Parce qu'un *Kyrie*<sup>5</sup> peut être farci, on peut l'apprendre à ses dépens le jour où on prend ça pour une plaisanterie.

Encore aurais-je des rudiments de solfège, ce qui n'est hélas pas le cas, que cela n'aurait pas grande utilité devant la notation médiévale, surtout l'archaïque. Notre métier a donc ce grand avantage qu'il nous fait rencontrer des chercheurs, dont des musicologues très savants, aimablement prêts à combler le gouffre d'une ignorance qu'il faut leur avouer, candidement. Je rêve d'un catalogue de manuscrits qui dise simplement au profane ce qu'est un *hymnaire* ou un *pontifical* et pour la rédaction duquel j'aurais réuni toutes les compétences que j'ai rencontrées et qui ne peuvent se trouver rassemblées en un seul homme, le plus savant fût-il.

## Entre soi et libéralités

Mes prédécesseurs du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, pour ce que je peux en savoir, étaient intégrés dans un réseau social de notabilités où la religion allait de soi, même si d'aucuns flirtaient avec la « libre pensée », comme on disait alors. Leur mécréance n'allait pas au-delà d'un agnosticisme ou d'un déisme intégré dans des pratiques spirituelles de substitution, comme celles de la franc-maçonnerie. La pratique religieuse était intégrée, pour les élites locales, dans une culture transmise par les institutions de leur reproduction : le lycée et la deuxième université (1809-1887) pour les garçons, les établissements religieux pour les filles. Le caractère érudit et lettré des relations était à ce point « de l'ordre naturel des choses » qu'on n'en imaginait pas d'autre.

5. *Kyrie eleison*, chant – en grec – de la messe en latin.



Bibliothèque municipale de Douai, Ms 309 Anchin. f. 24v Capitale M ornée. Photo IRHT 120239

Le conservateur était dans « l'entre soi » avec les usagers qu'il côtoyait dans les cercles de la vie politique et civile, voire à la messe du dimanche. La bibliothèque, comme les archives et le musée, participait à la perpétuation d'institutions, dont le maintien de l'ordre social était la vocation, dans une optique conservatrice et traditionaliste où la religion catholique romaine était un ciment idéologique important. Son histoire particulière reste à écrire, mais il est possible de dire sans risque d'erreur qu'elle a fonctionné comme une bibliothèque savante de ville d'université ou même universitaire jusqu'en 1887<sup>6</sup>, année de la suppression de la deuxième université centrée sur les humanités et qui n'avait pas vu venir le développement des sciences et techniques, au profit de la jeune université de Lille. Les références à des manuscrits et autres ouvrages anciens et les notes faisant allusion à l'usage de la bibliothèque ou aux relations avec le bibliothécaire que l'on trouve dans des publications et archives diverses et éparpillées laissent deviner que tout le monde n'était pas égal dans les droits et obligations du public et que des ouvrages rares et précieux, y compris des manuscrits, étaient libéralement prêtés pour une consultation hors les murs, à domicile<sup>7</sup>.

6. Ce qu'on appelait alors *bibliothèque universitaire de Douai* fonctionnait dans les mêmes locaux que la bibliothèque municipale, ou dans des locaux très proches, avec un partage réciproque des fonds. De nombreux ouvrages du fonds ancien indivis des trois universités d'État lilloises, conservés à la bibliothèque centrale du SCD de Lille 3, portent la marque de la *bibliothèque publique (ou communale) de Douai*.

7. Des traces et débris récemment nettoyés entre les pages de certains manuscrits précieux ne trompent pas : il y avait des cendres de tabac !

## La culture religieuse se perd

De nos jours, les chrétiens pratiquants ou non ignorent le latin et les subtilités du calendrier liturgique, au-delà des dates de quelques grandes fêtes religieuses et chômées. Une culture religieuse judéo-chrétienne s'est perdue même chez ses tenants les plus affirmés et le conservateur se trouve confronté à une demande du public « de base », dont il doit faire l'éducation religieuse, c'est un comble. Le tout-public a bien le droit de voir des manuscrits médiévaux et il faut répondre à cette demande.

De plus, le butinage sur la base de données iconographiques *Enluminures*<sup>8</sup> suscite des curiosités, qui aboutissent à des demandes ciblées. C'est ainsi que montrer à des visiteurs le plus ancien manuscrit conservé à Douai expose, on le comprend, à devoir expliquer ce que sont les tables canoniques d'Eusèbe de Césarée. De même, il est normal d'expliquer ce que c'est que le calendrier liturgique qu'on voit au début d'un livre d'heures et pourquoi – et comment, dans les grandes lignes – la date de Pâques est variable. Mais devoir dire à des gens qui ne pratiquent sans doute qu'une religion de convention ce que c'est que les *Évangiles*, à quelle époque et en quelle langue ils ont été écrits et ce qu'est leur contenu est assez désarmant.

Nous participons donc à cette culture du spectaculaire et de l'instantané sur laquelle il faut bien se garder de porter publiquement un jugement par respect pour les usagers, mais qui fait qu'on nous demande des « mons-

8. [www.enluminures.culture.fr](http://www.enluminures.culture.fr), cliquez sur *Recherche guidée* puis sur *Douai* dans la colonne de gauche. Je conseille les manuscrits 188, 250, 309, 340.

tres» ou des «dragons», c'est-à-dire des créatures fantastiques zoomorphes de capitales ornées ou la confirmation que l'or des enluminures est bien de l'or, à la feuille, ou encore «combien ça vaut?», question à laquelle il est peu commode et pas déontologique de répondre. Le plus déconcertant dans la perception du temps et de la durée historique est la perte de la perception de la chronologie, qui impose, devant un public d'adolescents, de faire calculer que les 800 ans d'âge d'un manuscrit signifient plus d'une trentaine de générations humaines, ou de toujours donner les dates quand on parle d'un roi. Louis XIV, c'était bien avant Napoléon, mais pas juste avant.

## Homélie

Le fonds ancien religieux conservé dans les bibliothèques fait partie du patrimoine national, occidental et de celui de l'humanité. Contentons-nous ici de notre mesure: le national et l'occidental. Il est impossible de nier que nos institutions républicaines, notre mode de relations sociales et notre sens de l'altérité sont marqués par la tradition judéo-chrétienne et que, à la limite, il est d'autant plus nécessaire de la connaître à ceux qui estiment devoir en combattre les travers et les perversions.

La conservation des fonds anciens est associée à une transmission et à un enseignement de l'histoire fortement imprégnés de chronologie, de biographies de personnages éminents et de l'histoire d'institutions civiles, judiciaires, enseignantes, etc., qui datent des temps où l'idée de *Séparation des Églises et de l'État* était une vue de l'esprit. Une bibliothèque n'a pas à avoir une autorité sur son public du même type que celle que doit avoir un établissement d'enseignement primaire ou secondaire sur le sien. L'utilisateur peut y venir voilé, la kippa sur le crâne ou la croix en sautoir si ça lui chante, pourvu qu'il se contente de cette ostentation passive et n'exprime pas ses opinions de façon militante et prosélyte.

De même que le musée montre à tous les publics ses christes en croix, ses vierges et martyrs en extase dans des tortures mises en scène avec un

sadisme équivoque et des tableaux où se devine la détestation du «juif perfide», la bibliothèque doit montrer ou communiquer ses ouvrages religieux, y compris les plus précieux et les plus fragiles, avec la procédure adaptée. Les images les plus contestables aussi: il y a un pogrom dans la *Chronique de Nuremberg*.

Les croyances en une transcendance, qu'on les appelle «religions» ou non, sont des faits culturels au même titre que l'incroyance et l'athéisme. Ce constat impose de ne pas simplement répondre à la demande, mais de la devancer par l'offre. Pour ma part, quand je montre des christes en croix ou des natiuités de missels et de livres d'heures, j'éprouve toujours le besoin de signaler en préambule que mon admiration exprimée va à l'objet culturel et artistique que je montre et non aux personnages représentés ni à ce qu'ils signifient religieusement, gardant ce que j'en pense dans mon «for privé».

Ce préambule est d'autant plus nécessaire que parler de «Jésus» (Iésous, Ioshua ben Ioseph), personnage historique dessiné, gravé ou peint, à des auditeurs juifs ou musulmans peut être un délicat exercice d'équilibriste. Dire aussi à des chrétiens traditionalistes que la représentation du Christ en croix dans les enluminures médiévales obéit à des codes et à des «normes» qui en font un crucifié idéal et serein, qui n'a rien à voir avec ce qu'était la victime de cette abominable bouche-rie, n'est pas non plus sans risques<sup>9</sup>. Là où la vie du bibliothécaire touche au sacerdoce, c'est quand il lui faut recevoir des lycéens en service obligé. Mais ceci est une autre histoire.

Nous nous imposons, face aux livres à sujet religieux, anciens ou non, que nous conservons, le respect de la neutralité et du pluralisme, c'est-à-dire d'une bienveillance et d'une tolérance qu'ils ne contiennent pas toujours eux-mêmes. Ils nous l'imposent aussi par les effets des talents multiples, artistiques et littéraires, mis en œuvre pour les réaliser. Si l'accent a été mis ci-dessus sur la communication d'ouvrages

9. Mais il y en a qui ont vu le film «gore» de Mel Gibson et dont je me demande ce qu'ils ont pu en éprouver, mais je n'ai pas cherché à creuser.

anciens enluminés, c'est qu'il s'agit ici d'images face auxquelles une neutralité philosophique et politique est moins facile à maintenir que face à un texte, a fortiori quand ce texte est écrit dans une langue et une graphie que presque plus personne ne sait lire ni traduire.

Mais une bibliothèque municipale est aussi un service public culturel qui, en tant que tel, est l'objet de demandes venant de personnes qui ont une conviction affirmée, voire une fonction religieuse, venant aussi d'institutions religieuses ou d'associations dites quelquefois «culturelles» dont le caractère religieux n'est pas toujours apparent au premier abord. Eh bien, le bibliothécaire peut leur répondre d'un cœur léger en gardant l'indépendance de sa bibliothèque et de sa personne. Il peut même donner un message militant de tolérance. À une association catholique j'ai montré une bible catholique en anglais faite à Douai, en grande partie pour être introduite en Grande-Bretagne à l'époque des persécutions anglicanes, en lui rappelant que d'infortunés douaisiens suspectés d'hérésie ont été, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, brûlés ou enterrés vifs par de bons catholiques. La connaissance du fait religieux signifie aussi celle de ces aspects-là.

Nous ne pouvons donc communiquer sur le sujet religieux qu'en mettant en valeur la multiplicité des réceptions possibles et éventuellement opposées, que ce soit en faisant des acquisitions ou en montrant des trésors patrimoniaux. ●

Décembre 2009



Bibliothèque municipale de Douai, Ms 250-2 Marchiennes. f. 166v Caricature marginale Le moine maussade. Photo IRHT 079229